



**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF JUDGES
UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS
UNIÓN INTERNACIONAL DE MAGISTRADOS
INTERNATIONALE VEREINIGUNG DER RICHTER
UNIONE INTERNAZIONALE DEI MAGISTRATI**

PALAZZO DI GIUSTIZIA - PIAZZA CAVOUR - 00193 ROMA - ITALY

**RAPPORT SOMMAIRE DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITE DE PRESIDENCE DE L'U.I.M.**

Paris, vendredi 25 octobre 2002, 14h00

Participants :

M. Tarek Bennour	Président de l'U.I.M.
M. Ernst Markel	Premier Vice-Président
Mme Louise Mailhot	Vice-Président
M. Sidnei Beneti	Vice-Président
M. Louis Denecker	Vice-Président
Mme Maja Tratnik	Vice-Président
Mme Pâquerette Girard	Président d'Honneur
M. Antonio Mura	Secrétaire Général
M. Giacomo Oberto	Secrétaire Général Adjoint

A 14h00 la réunion est ouverte dans la salle des réunions de l'hôtel Opéra Bergère. Durant la première partie de la séance assiste aussi Mme Fatoumata Diakite, Présidente de l'Union Nationale des Magistrats de la Côte d'Ivoire. M. Denecker présente les excuses de M. Sy qui n'a pas pu participer à la réunion, mais qui a envoyé un message par courrier électronique en expliquant sa position sur le point à l'ordre du jour relatif à la situation en Côte d'Ivoire.

1. Décisions concernant le renvoi de la réunion d'Abidjan.

Le Président de l'U.I.M. débute par l'examen du premier point à l'ordre du jour. Il rappelle le caractère extraordinaire de cette réunion du Comité de la Présidence, suite aux événements en Côte d'Ivoire. M. Bennour explique qu'immédiatement après la tentative de coup d'état il a envoyé une lettre de solidarité aux collègues ivoiriens ; il a par la suite commencé une consultation des membres du Comité, à la suite de laquelle la décision a été adoptée de renvoyer la réunion d'Abidjan et de convoquer par contre une réunion du Comité à Paris le 25 octobre, à laquelle Mme Diakite a été invitée afin de pouvoir illustrer la situation de son pays.

M. Bennour donne la parole à Mme Diakite. Mme Diakite remercie d'abord le Comité pour le soutien accordé aux magistrats de la Côte d'Ivoire en ce moment difficile. Elle illustre ensuite les faits qui se sont produits dans son pays à partir du 19 septembre 2002 en expliquant que les militaires qui avaient essayé un coup d'état ont échoué dans leur tentative et ils se sont retirés dans le nord du pays, spécialement dans les villes de Korogho et de Bouaké. Mme Diakite dit cependant que la situation dans la partie sud du pays – et notamment à Abidjan – est actuellement calme. Une cessez-le-feu a été récemment déclaré et les putschistes ont entamé des négociations avec le gouvernement. L'expérience des pays qui ont subi des coups d'état montre que lorsque la tentative violente de saisir le pouvoir ne réussit pas immédiatement (comme c'est le cas pour les événements du 19 septembre) elle ne peut pas réussir par la suite. Les militaires putschistes sont donc en train maintenant de trouver un accommodement avec le gouvernement pour sortir de cette impasse, puisqu'il est clair que leur action n'a pas été couronnée de succès. En effet ils ont accepté de cesser les combats et ils ont aussi accepté la médiation du Président du Togo.

Mme Diakite répond ensuite à plusieurs questions posées par les membres du Comité. Son opinion est que le problème va bientôt se résoudre, aussi du fait que la partie du pays actuellement occupée par les putschistes est la moins riche de la Côte d'Ivoire. D'ailleurs soit la France soit les Etats-Unis ont des intérêts économiques majeurs dans ce pays : ils ne pourront pas permettre que la situation empire. Mme Diakite fournit aussi des détails sur la préparation des travaux des réunions de l'U.I.M. en expliquant quels frais ont déjà été engagés. A ce propos elle présente une lettre de la direction l'hôtel Ivoire, selon laquelle il y aurait une disponibilité des chambres pour une éventuelle organisation du congrès du 26 au 30 janvier 2003.

Suite à une série de questions de la part des membres du Comité sur les origines des problèmes de la Côte d'Ivoire, Mme Diakite explique son point de vue sur les causes qui ont donné lieu à la situation actuelle ; elle rejette en particulier l'idée qu'on puisse parler d'un conflit ethnique, dans la mesure où les différentes

ethnies composant son pays ont toujours vécu ensemble sans problèmes majeurs. Le conflit actuel surgit de la volonté d'un personnage politique de donner lieu à des différends en prenant comme prétexte le fait qu'en Côte d'Ivoire il y a actuellement des minorités ethniques très nombreuses. Mme Diakite illustre à ce propos la question concernant la nationalité de l'ancien candidat à la présidence M. Ouattara et explique les causes d'une manifestation qui a eu lieu récemment à Abidjan. Elle traite aussi des rapports entre la Côte d'Ivoire et les pays voisins, en concluant qu'à son avis la situation va s'améliorer et qu'un congrès de l'U.I.M. pourrait avoir lieu sans problèmes déjà maintenant dans la partie sud du pays, puisque les sentiments du peuple ivoirien vers les occidentaux n'ont pas changé.

M. Bennour remercie Mme Diakite pour son rapport très exhaustif et pour les informations données à ce sujet. Il remercie également l'Union Nationale des Magistrats de la Côte d'Ivoire pour les efforts mis en place afin d'organiser la réunion annuelle de l'U.I.M. à Abidjan. M. Markel rappelle que l'A.E.M. a exprimé sa solidarité aux collègues ivoiriens en ajoutant que tous les délégués regrettent de ne pas pouvoir se rendre en Côte d'Ivoire.

Mme Diakite quitte par la suite la salle de la réunion et le Comité discute très longuement sur la possibilité de reporter la réunion annuelle en Côte d'Ivoire à la fin du mois de janvier 2003. Le Comité décide enfin à l'unanimité d'écarter cette solution, compte tenu de la situation actuelle qui ne paraît pas encore stabilisée, ainsi qu'en considération du fait que toutes les ambassades des pays occidentaux déconseillent à leurs ressortissants de se rendre en Côte d'Ivoire. Le Comité décide donc d'annuler définitivement les réunions d'Abidjan.

Le Comité prend ensuite en considération les deux propositions alternatives communiquées par deux lettres distribuées par le Secrétariat Général. La première vient d'un groupe de magistrats hongrois et a été transmise par le Président d'honneur M. Woratsch. La deuxième est une proposition de la Fondation " Justice dans le Monde ". Un débat très argumenté s'en suit, au cours duquel les membres mettent en évidence les avantages et les limites de chacune des deux propositions. Pour ce qui est de la proposition hongroise, illustrée par le Premier Vice-Président M. Markel, les membres soulignent et apprécient le fait qu'il s'agisse d'une candidature provenant de juges d'un pays de l'Est (bien qu'elle ne soit pas issue de l'Association des Magistrats Hongrois) et qui pourrait aussi préfigurer d'une certaine façon les modèles des futures réunions de l'U.I.M. dans lesquelles les associations nationales participent aussi d'une certaine mesure aux frais du congrès. D'autre côté, s'agissant d'une assemblée électorale, il paraît très important que toutes les associations puissent participer et que la traduction simultanée soit assurée. Pour cette raison le Comité décide de choisir la proposition de la Fondation, suivant la proposition envoyée par le Président exécutif de la Fondation " Justice dans le Monde ", le Président d'honneur M. Ramon Rodriguez Arribas pour une réunion extraordinaire du Conseil Central précédée d'une séance préparatoire du Comité de la Présidence du 31 janvier au 3 février 2003 à Alicante (aux conditions usuelles, voire logement et repas principaux offerts : cf. annexe).

Selon les dispositions du Statut de l'U.I.M., deux déléguées de chaque association peuvent participer à la réunion du Conseil Central. La séance du Conseil Centrale aura lieu samedi 1^{er} et dimanche 2 février 2003, tandis que le vendredi 31 janvier et le lundi 3 février seront les jours prévus respectivement pour l'arrivée et le départ des délégués. Une réunion du Comité de la Présidence aura lieu dans l'après-midi du 31 janvier.

Durant cette réunion aucune assemblée des groupes régionaux de l'U.I.M. ne sera organisée, dans la mesure où ces réunions sont prévues peu après la réunion extraordinaire du Conseil Central. Mme Mailhot précise qu'elle désirerait néanmoins organiser une réunion du groupe ANAO. M. Markel ajoute qu'il aimerait réunir brièvement les délégués de l'A.E.M. immédiatement après les élections du Conseil Central pour l'élection du Président de l'A.E.M.

Le Comité charge le Secrétariat Général de préparer un projet de lettre à envoyer à toutes les associations nationales. Dans cette lettre le Président exprimera ses remerciements aux collègues de la Côte d'Ivoire pour les efforts faits pour l'organisation de la réunion qui a été annulée pour cause de force majeure. Il faudra ensuite souligner que, à cause de la nécessité de renouveler les charges électives de l'U.I.M., une réunion extraordinaire du Conseil Central devra avoir lieu. La lettre mettra aussi en évidence la nécessité qu'il y ait un maximum d'associations à la réunion. La lettre fera aussi mention de la proposition des collègues hongrois, qui devront être remerciés de leurs efforts ; on expliquera que la proposition n'a pas pu être retenue à cause du fait que les associations nationales n'ont pas prévu dans leurs budgets annuels les frais pour cette réunion. Finalement la lettre expliquera que parmi les buts de la Fondation " Justice dans le Monde " rentre assurément le soutien aux activités de l'U.I.M., notamment dans les moments de difficulté.

Une lettre de remerciement sera également envoyée au Président Exécutif de la Fondation l'informant du choix opéré en faveur de la proposition d'organiser la réunion de l'U.I.M. à Alicante.

Le Comité décide que chaque association nationale pourra envoyer deux délégués. Les Commissions d'étude se réuniront à Vienne pour y traiter les sujets qui étaient à l'ordre du jour de la réunion d'Abidjan. Les présidents des Commissions ne seront pas invités à Alicante. Les élections des présidents de ces commissions auront lieu à Vienne. A la réunion d'Alicante seront invités les Présidents d'honneur Madame Girard et Messieurs Voss et Woratsch. A la même réunion participeront aussi le Président Exécutif de la Fondation et le directeur du service des publications de la Fondation, invités par la Fondation. Les représentants de l'U.I.M. auprès de l'O.N.U. ne seront pas invités. La délégation russe ne sera pas invitée (elle sera invitée à Vienne, dans les conditions précisées lors de la dernière réunion de Rome du Comité de la Présidence). Les associations de Panama et du Burkina Faso seront invitées en tant qu'observateurs. Le thème de l'admission de ces deux associations sera mis à l'ordre du jour du Comité de la Présidence ; il ne sera pas mis à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Central. Les rapports concernant ces deux pays ne seront pas distribués aux associations pour la réunion d'Alicante.

2. Divers.

A la demande du Secrétaire Général, le Comité précise que sur la lettre d'invitation il faudra souligner la possibilité pour les associations ne pouvant pas participer à la réunion, de donner pouvoir à une autre association.

Le Comité décide par la suite d'insérer dans l'ordre du jour du Comité de la Présidence et du Conseil Central d'Alicante les mêmes points prévus pour les réunions d'Abidjan (à l'exception des rapports des présidents des commissions d'étude et du choix des thèmes pour l'année suivante). Pour ce qui est du compte rendu financier il sera soumis par le Secrétariat, suivant le statut, au Président le 31 décembre 2002. Dans l'ordre du jour du Conseil Central le point (n. 2) concernant le compte rendu sera modifié comme il suit : " ... le compte rendu financier jusqu'au 31 décembre 2002 ". Dans l'ordre du jour de la réunion du Comité de la Présidence le point n. 1 sera modifié comme il suit: " Approbation du procès-verbal des deux dernières réunions du Comité de la Présidence ". Le Comité décide que dans le futur les candidatures pour l'admission à l'U.I.M. ne pourront pas être examinées par le Conseil Central dans la réunion qui suit immédiatement la réunion du Comité de la Présidence, lorsque les deux réunions ont lieu au cours du même congrès de l'U.I.M.

Le Secrétaire Général présente ensuite le contenu d'une lettre envoyée par le Président Exécutif de la Fondation. Dans cette lettre M. Rodriguez Arribas demande au Secrétariat de certifier que lors de la réunion du Conseil Central de Madrid il a été déclaré que la traduction simultanée a été organisée par la Fondation et financée par le " Banco Bilbao Vizcaya Argentaria de España ". Le Président M. Bennour contactera le Président Exécutif pour éclaircir ce point. Par conséquent le Secrétaire Général devra pas donner suite à la requête du Président Exécutif de la Fondation.

Mme Mailhot préparera une réponse à la lettre en date du 16 juillet 2002 de la Section pour les ONGs des Nations Unies.

Pour ce qui est de la Tanzanie le Secrétaire Général souligne la difficulté de contacter ce pays : en effet la dernière communication n'a pas pu être effectuée par le Secrétariat que par courrier prioritaire.

M. Beneti informe le Comité du fait que le Groupe Ibéro-Américain va créer un bulletin d'information qui sera distribué aux associations et publié dans le site web de l'U.I.M. Le Comité autorise cette publication. M. Beneti ajoute aussi que du 26 au 29 novembre 2002 aura lieu la réunion annuelle des Présidents des Cours Suprêmes des pays Ibéro-Américains. Le Président Bennour y participera si les organisateurs en remboursent les frais. Dans le cas contraire l'U.I.M. sera représentée par M. Beneti.

Le Président clôture la séance à 18h30.

P.J. : Lettre du Président Exécutif de la Fondation " Justice dans le Monde " concernant l'organisation de la réunion de l'U.I.M. à Alicante.